Charte pour l'amélioration de la maîtrise des risques professionnels et la prévention des accidents graves et mortels au sein du groupe EDF en France et de ses entreprises prestataires.

Entre

L'association MASE, ci-après appelée MASE, dont le siège social se situe 4 avenue du 24 août 1944 - 69960 CORBAS

et

Electricité de France (EDF SA), ci-après appelé EDF, dont le siège social se situe 22-30 avenue de Wagram - 75008 PARIS

PRÉAMBULE

L'association MASE, par l'intermédiaire de ses associations locales, a pour but d'installer une démarche de progrès et de développement de la culture sécurité dans les entreprises. Elle promeut l'utilisation et l'évaluation de systèmes de management de la sécurité, de la santé et de l'environnement, grâce à un référentiel nommé Manuel d'Amélioration Sécurité Entreprises (MASE).
Ce référentiel consiste principalement à aider les adhérents à :

- Améliorer la sécurité, la santé au travail et l'environnement (SSE) au travers d'un système de management adapté à l'entreprise,
- Mieux s'organiser, mieux communiquer, en améliorant les conditions d'intervention des salariés,
- Mettre en place un langage commun afin de progresser ensemble,
- Gérer les risques liés à la coactivité entre les entreprises utilisatrices et les entreprises intervenantes.

MASE reconnaît la validité de ces systèmes par la délivrance d'une certification valable 1 ou 3 ans.

Les associations locales de MASE forment un réseau national et international pour faciliter les échanges, promouvoir la certification et accompagner les entreprises.

EDF produit, distribue, commercialise l'électricité en France, et fournit différents services liés à l'énergie. La politique santé sécurité du Groupe EDF actualisée en avril 2021 réaffirme attacher la même importance à la sécurité et la santé de ses salariés et à celles de ses prestataires.

Dans sa volonté de progresser dans le domaine de la santé et de la sécurité et en priorité d'éradiquer les accidents graves et mortels, EDF mobilise ses directions, divisions et sociétés pour généraliser l'utilisation d'un cadre de référence commun dénommé « BEST* ». Ce référentiel regroupe 8 composantes d'excellence du management de la santé et de la sécurité et permet aux entités du Groupe de s'autoévaluer et ainsi de progresser.

NC JM

Afin de promouvoir ce référentiel ainsi que les 10 règles vitales adoptées en 2014, EDF met à la disposition de ses partenaires ces ressources disponibles sur le site edf.fr du Groupe.

Ainsi, dans le prolongement de cette démarche, EDF reconnait, comme bonne pratique, l'engagement de ses partenaires en France et à l'international dans des démarches de certification selon différents référentiels tels que MASE, ou IS0 45001 ou tout autre référentiel équivalent.

ARTICLE I : OBJET DE LA CHARTE

Les bilans annuels réalisés, depuis la signature de la charte en 2019, confortent l'intérêt commun de MASE et d'EDF à promouvoir le référentiel MASE en donnant notamment de la visibilité aux initiatives locales. Des entités du Groupe en France (33 à date) ont adhéré aux associations locales, d'autres sont en cours d'adhésion.

Le renouvellement de cette charte a pour objectifs de contribuer à l'éradication des accidents graves et mortels et à l'amélioration durable des résultats sécurité d'EDF et des entreprises intervenantes.

La Charte précise les principes de collaboration que MASE et EDF s'engagent à poursuivre dans ce cadre.

ARTICLE II : ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Les entités d'EDF qui sont donneurs d'ordres sont incitées à adhérer aux associations locales de MASE et à être présentes dans les conseils d'administration, les comités de pilotage et toutes autres instances du réseau (comité technique, groupe de travail, etc.) afin de favoriser le développement des réseaux entre entreprises utilisatrices et entreprises intervenantes.
Cette participation donne de la visibilité au référentiel MASE et provoque l'intérêt des entreprises intervenantes de la région. Ces dernières qui travaillent pour plusieurs donneurs d'ordres trouvent ainsi avantage à respecter un même référentiel.

MASE reconnaît l'intérêt qu'elle a à être rejointe dans ses associations locales et ses instances de gouvernance par un grand donneur d'ordres comme EDF en favorisant cette participation.

EDF, en tant qu'entreprise utilisatrice, attend de ses entreprises intervenantes qu'elles disposent d'un système performant et organisé de management de la santé sécurité. EDF considère que le référentiel MASE contribue à l'amélioration des performances en matière de santé sécurité des travailleurs. EDF encourage ainsi les entreprises intervenantes à utiliser le référentiel MASE.

Par ailleurs, EDF incite ses entités qui sont elles-mêmes entreprises intervenantes à rejoindre les associations locales et à être certifiées selon le référentiel MASE.

Dans le cadre de la Charte, MASE met à disposition d'EDF les supports de prévention qu'il conçoit (campagne de communication). De son coté, EDF s'engage à promouvoir ces supports, en faisant référence à MASE, dans ses réseaux via la communauté santé sécurité ou encore VEOL, l'intranet du Groupe.

EDF et MASE s'engagent à développer des partenariats ou des actions communes sur des sujets ou des actualités qui le nécessiteraient.

NC JB

Autant que de besoin, MASE interviendra auprès des entités d'EDF et de ses prestataires pour promouvoir les bénéfices de la mise en place d'un système de management santé sécurité.

MASE autorise EDF à faire état de ce partenariat dans le cadre de sa communication interne et externe.

ARTICLE III : SUIVI DE LA CHARTE

Un échange annuel, et chaque fois que nécessaire, aura lieu entre MASE et EDF pour faire le point sur la mise en œuvre de cette charte, et en étudier les évolutions souhaitables.

ARTICLE IV : DURÉE DE LA CHARTE

La présente charte est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable 1 an par tacite reconduction, à compter de sa date de signature. Elle peut être révisée d'un commun accord.

ARTICLE V : CONDITIONS DE RÉSILISATION

La présente charte peut être résiliée à la demande d'une des parties avec un préavis de six mois.
Fait à Paris, le 16 décembre 2021

Pour MASE	**Pour EDF**	
Nicolas CHOUTEAU	Jean-Claude BAUDENS	Stanislas LANDRY
Secrétaire Général	Directeur Santé Sécurité Performance au Travail	Directeur Achats Groupe